

8°Z
55837
(13)

**CONCOURS
DROIT**

Emile-Robert Perrin

Les grands problèmes internationaux

MASSON 

LES GRANDS PROBLÈMES INTERNATIONAUX

8'2
55837
(13)

MASSON 
Paris Milan Barcelone
1995

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Dans la même collection

CULTURE GÉNÉRALE, 4^e éd., par O. VALLET, 1994, 272 p.

LA NOTE SUR DOSSIER JURIDIQUE, par B. STIRN, 1988, 152 p.

ANNALES, FONCTION PUBLIQUE, CATÉGORIE A, par J.-Ch. SAVIGNAC et coll., 1988, 264 p.

ANNALES, FONCTION PUBLIQUE, CATÉGORIES B, C et D, par J.-Ch. SAVIGNAC et coll., 1988, 296 p.

DROIT PUBLIC. QUESTIONS ACTUELLES, par Ch. BUHL et Th. DAL FARRA, 1989, 216 p.

ÉCONOMIE POLITIQUE CONTEMPORAINE, par Ch. CROS et G. PRACHE, 1989, 384 p.

GRAND ORAL, par O. VALLET, 1989, 184 p.

CULTURE RELIGIEUSE, par O. VALLET, 1990, 216 p.

INSTITUTIONS POLITIQUES FRANÇAISES, par D. MAUS, 1990, 304 p.

PRINCIPES DU POLITIQUE, par O. VALLET, 1991, 184 p.

RÉGIMES POLITIQUES CONTEMPORAINS, par Ph. PARINI, 1991, 312 p.

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, par Y. TERRASSE, 1991, 256 p.

DROIT DES INTERVENTIONS PUBLIQUES IMMOBILIÈRES, par F. SABIANI, 1993, 144 p.

SÉCURITÉ SOCIALE ET POLITIQUES SOCIALES, par G. HUTEAU et E. LE BONT, 1993, 424 p.

18 65 099

39

Collection Concours Droit

Sous la direction de J.-Ch. Savignac

LES GRANDS PROBLÈMES INTERNATIONAUX

Émile-Robert PERRIN

Administrateur civil

MASSON 

Paris Milan Barcelone
1995



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine universitaire, le développement massif du « photocopillage ».

Cette pratique qui s'est généralisée, notamment dans les établissements d'enseignement, provoque une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que la reproduction et la vente sans autorisation, ainsi que le recel, sont passibles de poursuites. Les demandes d'autorisation de photocopier doivent être adressées à l'éditeur ou au Centre français d'exploitation du droit de copie : 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris. Tél. : 43 26 95 35.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Masson, Paris, 1994

ISBN : 2-225-84588-3

ISSN : 0988-1905

MASSON S.A.
MASSON S.p.A.
MASSON S.A.

120, bd Saint-Germain, 75280 Paris Cedex 06
Via Statuto, 2/4, 20121, Milano
Avenida Principe de Asturias 20, 08012 Barcelona



TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS	XI
----------------------------------	----

Première partie

LES RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES

CHAPITRE 1. — <i>L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1918</i>	3
---	---

Première section

L'entre-deux-guerres : les déchirements

1. Les conséquences de la Première Guerre mondiale	3
2. L'établissement d'une paix fragile et l'échec des tentatives de sécurité collective	5
3. La montée des conflits et le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale ..	9

Deuxième section

Les relations internationales après la Deuxième Guerre mondiale (1945-1993)

1. La guerre froide (1945-1962)	18
2. La détente (1962-1975)	24
3. Le refroidissement (1975-1987)	28

Troisième section

Le renouveau de la détente et l'effondrement du monde communiste

1. La libéralisation en Union soviétique	34
2. Le renversement du communisme dans les pays d'Europe de l'Est	35
3. Les raisons de l'effondrement des régimes communistes	39

CHAPITRE 2. — <i>LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE DEPUIS 1945</i>	41
--	----

Première section

La France au lendemain de la guerre et la politique extérieure de la IV^e République (1944-1958)

1. La fin de la guerre	41
2. La dépendance à l'égard des États-Unis	42
3. La construction européenne	44

*Deuxième section**La décolonisation (1946-1962)*

1. Les origines	47
2. L'indépendance de l'Indochine	49
3. L'émancipation de la Tunisie et du Maroc	51
4. L'indépendance de l'Algérie	53
5. La décolonisation de l'Afrique subsaharienne	56

*Troisième section**La politique extérieure sous la V^e République*

1. La période gaullienne	59
2. Après de Gaulle	64

CHAPITRE 3. — <i>L'ORDRE INTERNATIONAL ACTUEL</i>	74
---	----

*Première section**Un nouvel ordre international*

1. Des valeurs nouvelles	74
2. Les acquis du désarmement	76

*Deuxième section**La persistance des conflits*

1. L'Europe	82
2. Le monde arabo-musulman	86
3. L'Asie	89
4. L'Afrique subsaharienne	90
5. L'Amérique latine	93

CHAPITRE 4. — <i>LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES INTERNATIONALES</i>	94
---	----

*Première section**La mondialisation et l'interdépendance des économies*

1. Les intentions d'origine des promoteurs du nouveau système économique mondial	95
2. Les institutions internationales à caractère économique	95
3. L'interdépendance des économies	100

*Deuxième section**Les échanges commerciaux et le GATT*

1. Le contenu du GATT	102
2. Les négociations commerciales	106

*Troisième section**Les relations monétaires internationales*

1. Histoire du système monétaire international	112
2. Le système monétaire international actuel	117

*Quatrième section**L'action en faveur des pays en retard de développement*

1. Les pays en développement	120
2. Les anciens pays communistes	130

*Deuxième partie***LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

CHAPITRE 1. — <i>LES SUJETS DU DROIT INTERNATIONAL</i>	135
--	-----

*Première section**Les États*

1. Les éléments constitutifs de l'État	135
2. La souveraineté	137
3. Les compétences de l'État	140
4. Formation et transformation de l'État	144

*Deuxième section**Les organisations internationales*

1. La formation des organisations internationales	150
2. Le statut	152
3. La structure des organisations internationales	154

*Troisième section**Les personnes privées*

1. La protection internationale des droits de l'homme	158
2. Les sociétés transnationales	161
3. Les organisations non gouvernementales	163

CHAPITRE 2. — <i>LES SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL</i>	164
---	-----

*Première section**Les traités*

1. L'établissement des traités	165
2. La validité des traités	169
3. L'application des traités	171

*Deuxième section**Les sources non écrites du droit international*

1. La coutume	176
2. Les principes généraux du droit	178
3. L'équité	179

CHAPITRE 3. — <i>LE DROIT DES ESPACES</i>	181
<i>Première section</i>	
<i>Le droit de la mer</i>	
1. Les pouvoirs de l'État riverain	182
2. Les zones maritimes non étatiques	188
<i>Deuxième section</i>	
<i>Le droit des canaux, des fleuves internationaux et des lacs</i>	
1. Les canaux internationaux	192
2. Les fleuves et les lacs internationaux	193
<i>Troisième section</i>	
<i>Les espaces aérien et extra-atmosphérique</i>	
1. La navigation aérienne	194
2. Les activités dans l'espace extra-atmosphérique	195
CHAPITRE 4. — <i>LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS</i>	197
<i>Première section</i>	
<i>Les procédés non juridictionnels</i>	
1. La négociation entre États	197
2. Le règlement des différends dans le cadre d'une organisation internationale ..	199
<i>Deuxième section</i>	
<i>Les procédés juridictionnels</i>	
1. L'arbitrage	204
2. Les juridictions internationales permanentes	206
<i>Troisième section</i>	
<i>Le rôle de l'ONU et des organisations régionales</i>	
1. La charte des Nations unies	210
2. Les opérations de maintien de la paix	212
CHAPITRE 5. — <i>LE CONTENTIEUX INTERNATIONAL : LA RESPONSABILITÉ</i> ...	214
1. Les faits générateurs de la responsabilité	214
2. Le préjudice	216
3. Les conséquences de la responsabilité	217
<i>Troisième partie</i>	
L'UNION EUROPÉENNE	
CHAPITRE 1. — <i>LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE</i>	221
<i>Première section</i>	
<i>Les organismes européens de coopération</i>	
1. L'Union de l'Europe occidentale (UEO)	222

2. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE)	223
3. Le Conseil de l'Europe	224

Deuxième section

L'origine de l'union européenne

1. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)	225
2. La Communauté européenne de défense (CED) et la Communauté politique ..	227
3. La Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa)	228
4. L'attitude de la Grande-Bretagne et la constitution de l'AELE	229

Troisième section

La construction des Communautés européennes

1. La période de 1958 à 1962	231
2. L'échec du plan Fouchet et de la première tentative d'adhésion de la Grande-Bretagne (1962-1963)	232
3. La crise de la chaise vide et le compromis de Luxembourg, le second veto du général de Gaulle et l'affaire Soames	234
4. Le premier élargissement des communautés	236
5. La Communauté des Neuf (1973-1978) et son élargissement	237

Quatrième section

L'adaptation des traités : l'Acte unique européen

1. L'origine de l'acte unique	242
2. Le contenu du traité	244

Cinquième section

Le traité sur l'Union européenne

1. Des origines immédiates et lointaines	248
2. Le traité sur l'Union européenne ou l'accord de Maastricht	249

CHAPITRE 2. — LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	251
--	-----

Première section

Les institutions communautaires : organisation et processus de décision

1. Les institutions et les autres organes communautaires : organisation et fonctionnement	252
2. Les processus de décision	256

Deuxième section

Le financement des Communautés

1. La procédure d'adoption du budget	260
2. Les dépenses et les recettes du budget communautaire	261

Troisième section

Le système juridique communautaire

1. Les sources du droit communautaire	263
2. Les rapports du droit communautaire avec le droit des États membres	265

CHAPITRE 3. — <i>LES POLITIQUES EUROPÉENNES</i>	267
<i>Première section</i>	
<i>Le marché unique</i>	
1. La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux	267
2. Les politiques communes d'accompagnement	272
3. Les règles de la concurrence	278
<i>Deuxième section</i>	
<i>L'Union économique monétaire</i>	
1. L'échec du premier plan d'Union économique et monétaire	280
2. Le système monétaire européen (SME)	281
3. L'Union économique et monétaire et le traité sur l'Union européenne	282
<i>Troisième section</i>	
<i>Les relations extérieures de la Communauté</i>	
1. L'association avec l'AELE et les négociations d'élargissement	283
2. Les relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	285
3. Les relations avec les anciens pays communistes	288
4. Les relations avec les pays méditerranéens	291
5. Les pays non associés d'Asie et d'Amérique latine	292
CONCLUSION	293
BIBLIOGRAPHIE	295
INDEX DES NOMS PROPRES	296
INDEX DES THÈMES	299



Principaux sigles utilisés

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique (pays d')
AELE	Association européenne de libre-échange
AID	Agence internationale de développement
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALENA	Association de libre-échange nord-américaine
ANC	<i>African National Congress</i> (Congrès national africain)
APRONUC	Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge
BCE	Banque centrale européenne
BERD	Banque européenne de reconstruction et de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
BRI	Banque des règlements internationaux
CAEM	Conseil d'aide économique mutuelle (<i>COMECON</i> en anglais)
CDE	Conférence sur le désarmement en Europe
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEE	Communauté économique européenne
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique
CEI	Communauté des États indépendants
CFE	<i>Conventional Forces in Europe</i>
CFCE	Centre français du commerce extérieur
CIDH	Cour interaméricaine des droits de l'homme
CIJ	Cour internationale de justice
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COREPER	Comité des représentants permanents
CPA	Cour permanente d'arbitrage
CPJI	Cour permanente de justice internationale
DTS	Droits de tirage spéciaux
EEE	Espace économique européen
FAO	<i>Food and Agricultural Organisation</i>
FAR	Force d'action rapide
FECOM	Fonds européen de coopération monétaire
FED	Fonds européen de développement

FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FLN	Front de libération national (Algérie)
FMI	Fonds monétaire international
FNL	Front national de libération (Viêt Nam du Sud)
FORPRONU	Force de protection des Nations unies en Yougoslavie
FSE	Fonds social européen
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i> (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
ICBM	<i>Intercontinental Ballistic Missile</i>
IME	Institut monétaire européen
KOMINFORM	Bureau d'information des partis communistes
KOMINTERN	Internationale communiste
MBFR	<i>Mutual Balanced Forces Reduction</i>
MPLA	Mouvement populaire de libération de l'Angola
MRP	Mouvement républicain populaire
NPI	Nouveaux pays industrialisés
NSI	<i>Nuclear and Space Talks</i>
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAS	Organisation de l'armée secrète
OEA	Organisation des États américains
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OECE	Organisation européenne de coopération économique
OIC	Organisation internationale du commerce
OIT	Organisation internationale du travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OPAEP	Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
PAM	Programme alimentaire mondial
PCUS	Parti communiste d'Union soviétique
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PIC	Programme d'initiative communautaire
PIM	Programme intégré méditerranéen
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RDA	République démocratique allemande
RFA	République fédérale d'Allemagne
SALT	<i>Strategic Arms Limitation Talks</i>

SDN	Société des Nations
SEBC	Système européen de banques centrales
SFI	Société financière internationale
SLBM	
SME	Système monétaire européen
SMI	Système monétaire international
SRINF	<i>Short Range Intermediate Nuclear Forces</i>
START	<i>Strategic Arms Reduction Talks</i>
SWAPO	<i>South West African People's Organisation</i> (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)
UEM	Union économique et monétaire
UEO	Union de l'Europe occidentale
UEP	Union européenne des paiements
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

Avant-propos

Cet ouvrage sur les grands problèmes internationaux aurait pu s'intituler *De Sarajevo à Sarajevo*. Le 28 juin 1914, l'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche va précipiter le premier conflit mondial. En 1994, Sarajevo est une ville d'un État qui a cessé d'exister, soumise depuis de longs mois à des bombardements intensifs de l'artillerie serbe, sans que la communauté internationale paraisse en mesure d'imposer ne serait-ce qu'un cessez-le-feu.

Entre ces deux dates, ces deux symboles, le monde a connu des évolutions, des régressions, des transformations qui permettent de comprendre la situation actuelle, c'est-à-dire les grands problèmes internationaux.

L'objet de cet ouvrage est de fournir les éléments de compréhension de ces problèmes : des données historiques et sectorielles sur les relations internationales passées et présentes, des données techniques, juridiques et économiques, des données politiques enfin, sur les interventions et le jeu des acteurs internationaux.

Seront ainsi abordés, dans trois parties distinctes :

- les relations internationales contemporaines,
- le droit international public,
- l'Union européenne.

les relations internationales contemporaines

Depuis le Congrès de Vienne, l'Europe a connu une période de paix relative. Les conflits ont été évités grâce d'une part à l'équilibre des puissances, d'autre part à l'absence de rivalités entre les nations. Avec la montée des nationalismes et la multiplication des crises, les alliances antagonistes, devenues instables, ont conduit, en août 1914, au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Le XX^e siècle s'ouvre ainsi sur une période de déchirement de l'Europe. Ce n'est

Le passé éclaire le présent même s'il n'explique pas tout. On examinera ainsi l'histoire des relations internationales depuis la fin de la Première Guerre mondiale et celle de la politique extérieure de la France depuis la fin de la seconde. Cependant, les problèmes internationaux actuels ont une dimension et une logique qui leur sont propres : politique et militaire, économique et financière.

Première section

L'entre-deux-guerres : les déchirements

La fin de la Première Guerre mondiale a eu des conséquences économiques, sociales et politiques, qui se sont manifestées en Europe et en dehors d'elle. À l'issue de ce conflit, ses principaux protagonistes dans le camp des vainqueurs tentèrent de poser les fondements d'une paix durable. Ce fut un échec qui en est grande partie à l'origine du second conflit mondial.

1. LES CONSÉQUENCES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La Première Guerre mondiale a eu des conséquences économiques importantes, mais plus encore politiques avec la reconfiguration de l'Europe et du monde qui en est résultée.

À-propos

Cet ouvrage est un recueil d'articles publiés dans les pages de la revue "Le Monde" à partir du 25 mai 1974, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne. Les articles ont été publiés dans la revue "Le Monde" à partir du 25 mai 1974, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne. Les articles ont été publiés dans la revue "Le Monde" à partir du 25 mai 1974, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

Les relations internationales contemporaines sont caractérisées par une situation nouvelle, celle d'une mondialisation croissante des échanges et des contacts. Cette situation a entraîné une évolution profonde des relations internationales, qui ne peuvent plus être comprises sans référence à la situation mondiale. Les relations internationales contemporaines sont caractérisées par une situation nouvelle, celle d'une mondialisation croissante des échanges et des contacts.

Le passé éclairc le présent même si il n'explique pas tout. Cependant, les relations internationales contemporaines ne peuvent être comprises sans référence à la situation mondiale. Les relations internationales contemporaines sont caractérisées par une situation nouvelle, celle d'une mondialisation croissante des échanges et des contacts. Cette situation a entraîné une évolution profonde des relations internationales, qui ne peuvent plus être comprises sans référence à la situation mondiale.

Chapitre

1

L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1918

Depuis le Congrès de Vienne en 1815, le XIX^e siècle avait vu la domination de l'Europe s'affirmer et s'étendre à travers le monde, à la seule exception du continent américain. Les conflits n'en existaient pas moins, latents ou aigus, en raison des divergences d'intérêts entre les nations européennes. L'exacerbation de ces oppositions avec la montée des nationalismes et la multiplication des crises, ajoutée au système des alliances antagonistes, devaient conduire, en août 1914, au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Le XX^e siècle s'ouvre ainsi sur une période de déchirement de l'Europe. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que de nouvelles forces émergeront hors d'Europe. Elles contribueront à l'établissement d'un équilibre planétaire, instable mais réel. A partir de 1989, l'effondrement du communisme et sa quasi disparition ouvrent une période d'instabilité et d'incertitudes dans les relations internationales.

Première section

L'entre-deux-guerres : les déchirements

La fin de la Première Guerre mondiale a eu des conséquences considérables, économiques et politiques, qui se sont manifestées en Europe et en dehors d'elle. A l'issue de ce conflit, ses principaux protagonistes dans le camp des vainqueurs tentèrent de jeter les fondements d'une paix durable. Ce fut un échec qui est en grande partie à l'origine du second conflit mondial.

1. LES CONSÉQUENCES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La Première Guerre mondiale a eu des conséquences économiques importantes, mais plus encore politiques avec la reconfiguration de l'Europe et du monde qui en est résultée.

1.1. Les conséquences économiques

La guerre a d'abord été une véritable *saignée démographique* : 9 millions de morts, dont 1,4 million en France et 1,7 million en Allemagne, sans compter les nombreux blessés de guerre et les mutilés. Cette hécatombe a touché la classe d'âge des 20-40 ans. Non seulement se trouvait ainsi atteinte une part importante de la population active, mais encore cela devait se traduire par une baisse de la natalité, en particulier en France. C'est donc incontestablement le dynamisme économique des pays et leurs potentialités qu'ont été touchés, et la France devait en supporter les effets durant de nombreuses années.

Sur un plan directement économique, les conséquences sont encore plus lourdes. Les destructions d'infrastructures sont considérables, le régime de l'économie de guerre a généré d'importantes dépenses improductives, les États belligérants se sont lourdement endettés, endettement auquel s'ajoute, pour l'Allemagne, le poids des réparations et des dommages de guerre. L'inflation se développe et la charge budgétaire que représentent les victimes de la guerre est lourde. De manière générale, la reconstruction et la remise en marche de l'économie nécessitent des moyens de financement importants.

Cet impératif conduira en particulier la France à vouloir imposer de lourdes réparations à l'Allemagne, ce qui contribuera dans une large mesure à faire échouer les tentatives de pacification et de reconstruction politique de l'Europe.

1.2. Les conséquences politiques

Les prolongements de la Première Guerre mondiale sur le plan politique sont importantes, tant en Europe qu'en dehors d'elle.

La Première Guerre conduit au *renversement des empires* allemand, russe, austro-hongrois et ottoman et à la constitution, à leurs places, de nouveaux États. Cependant, ceux-ci ne cadraient pas toujours avec les nationalités éparpillées en Europe centrale, en Russie et à son pourtour, ce qui contribuera à créer un facteur d'instabilité qui a ressurgi inopinément après 1989 et l'éclatement du bloc communiste. En même temps, *le triomphe du bolchevisme* en Russie crée un autre élément d'instabilité en Europe, notamment en Allemagne et en Hongrie où des mouvements révolutionnaires — le mouvement *Spartakus* de Rosa Luxembourg et Karl Liebknecht en Allemagne, le gouvernement de Bela Kun en Hongrie — tentèrent de créer des situations insurrectionnelles, ainsi qu'en Italie. En outre, la formation en 1919 de la III^e Internationale communiste (Komintern) qui fédérait, sous la férule de Moscou, les partis communistes nationaux, en cours de constitution par scission d'avec les partis socio-démocrates, visait très clairement des objectifs révolutionnaires.

Cependant, après leur victoire sur le plan intérieur en 1920, les bolcheviques renoncèrent pratiquement à intervenir à l'extérieur. Des traités furent signés avec les pays voisins pour fixer les frontières tandis que les difficultés économiques internes et la victoire de Joseph Staline sur Lev Trotsky eurent pour conséquence la prééminence de la doctrine du socialisme dans un seul pays et donc une certaine modération à l'extérieur. Le nouveau pouvoir fut ainsi reconnu par la plupart des gouvernements occidentaux.

Hors d'Europe, le premier conflit mondial a eu pour effet de remettre en cause certaines sphères d'influence européennes et de faire émerger des puissances non européennes, le Japon et les États-Unis.

Cette remise en cause a d'abord concerné les dernières colonies allemandes en Afrique (Togo, Cameroun et Sud-Ouest Africain) qui ont été placées sous le régime du mandat de la Société des Nations (SDN), confié à la France, au Royaume-Uni et à l'Union sud-africaine. En Chine, l'Allemagne renonça à ses établissements au profit du Japon, malgré les demandes chinoises de restitution.

Les États-Unis jouèrent un rôle de plus en plus important hors d'Europe, ce qui peut paraître paradoxal eu égard à leur politique isolationniste après la Première Guerre mondiale. En fait, ils ont d'abord affirmé leur prééminence exclusive en Amérique latine dans le cadre de la *doctrine Monroe*, énoncée en 1823 et qui interdisait aux européens de se mêler des affaires américaines, comme l'avait confirmé le président Théodore Roosevelt en 1904. Washington joua ainsi un rôle important pour résoudre les conflits intra-américains. Mais les États-Unis essayèrent d'exercer une influence en dehors du continent américain. A la suite du refus du Sénat de ratifier le traité de Versailles, le président conclut un traité de paix séparé avec l'Allemagne. Dans le même temps, il tenta de promouvoir le désarmement ainsi qu'une solution aux problèmes d'Extrême-Orient et du Pacifique en organisant à Washington, de novembre 1921 à février 1922, une Conférence internationale réunissant les principales puissances. Il en ressortit un traité sur la limitation des armements navals (6 fév. 1922) signé par les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, la France et l'Italie. En ce qui concerne le Pacifique, un traité de garantie des possessions fut signé (13 déc. 1921). Des discussions eurent également lieu dans ce cadre sur les revendications chinoises de souveraineté sur certaines parties de son territoire, qui ne furent satisfaites que très partiellement.

En tant que puissance participante à cette conférence et signataire des traités qui en furent issus, le Japon voyait son rôle international consacré, même s'il dut consentir quelques concessions territoriales à la Chine.

En Afrique, le système colonial fut maintenu pour l'essentiel et il n'y eut donc aucune remise en cause du rôle des puissances coloniales, en particulier la France et la Grande-Bretagne. En revanche, cette dernière, dans le prolongement de la chute de l'Empire ottoman, dut se résoudre à reconnaître l'indépendance de l'Arabie saoudite (traité de Djeddah du 20 mai 1927) à la suite de sa conquête par Ibn Séoud, chef de la secte religieuse wahabite. Elle reconnut également l'indépendance de l'Irak le 30 juin 1930, tout en préservant des intérêts pétroliers et un dispositif militaire. La Transjordanie, détachée de la Palestine en 1922, bénéficia en 1928 d'un régime d'autonomie constitutionnelle, sauf en matière de politique extérieure, économique et financière. La France conserva le mandat sur la Syrie et le Liban mais y organisa des régimes constitutionnels.

Ainsi commencent à se dessiner dans le monde les éléments d'une reconfiguration qui ne s'achèvera que beaucoup plus tard. Car c'est en Europe essentiellement que les changements les plus importants allaient intervenir.

2. L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PAIX FRAGILE ET L'ÉCHEC DES TENTATIVES DE SÉCURITÉ COLLECTIVE

A l'issue de la Première Guerre mondiale, deux solutions vont être successivement envisagées pour tenter de créer un nouvel ordre européen susceptible d'assurer la paix et la stabilité. Dans un premier temps, les vainqueurs du conflit, tout particulièrement

la France, tentèrent d'imposer leur solution aux vaincus. Dans un second temps, devant les difficultés croissantes et les oppositions, des essais de sécurité collective incluant aussi bien les vainqueurs que les vaincus de la Première Guerre furent envisagés.

L'un comme l'autre ne furent pas des succès ce qui explique dans une certaine mesure, même s'ils n'en sont pas la cause directe, le processus qui mena, plus tard, au second conflit mondial.

2.1. Une paix fragile

2.1.1. Les traités

Au lendemain de la Première Guerre mondiale la paix fut établie par une série de traités adoptés à l'issue de la conférence de paix de Paris en janvier 1919, à laquelle vingt-sept pays participèrent mais où les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie jouèrent un rôle prépondérant. Ces traités, conclus en 1919 et 1920, sont : le *traité de Versailles*, relatif à l'Allemagne, le *traité de Sèvres*, relatif à l'Empire ottoman, le *traité de Trianon*, relatif à la Hongrie, le *traité de Saint-Germain*, relatif à l'Autriche et le *traité de Neuilly*, relatif à la Bulgarie. S'y ajoute le pacte de la Société des Nations, annexé au traité de Versailles.

Ces traités couvraient trois domaines : la redéfinition des frontières, les garanties destinées à éviter la survenance d'un nouveau conflit et les réparations dues par les vaincus aux vainqueurs.

a) La redéfinition des frontières

Le *redécoupage des frontières* était fondé sur le principe des nationalités, c'est-à-dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et portait également sur un certain nombre d'aménagements particuliers. Les modifications de frontières furent plus importantes à l'Est qu'à l'Ouest et au Nord de l'Allemagne. Avec cette opération, l'Allemagne perdit environ le septième de son territoire et le dixième de sa population. Ce redécoupage consista d'abord dans la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France. C'était en effet l'un des principaux objectifs de la guerre et l'une des conséquences de l'armistice signée le 11 novembre 1918. En ce qui concerne la Sarre, les alliés ayant refusé son annexion par la France, un statut spécifique fut mis sur pied : le territoire serait gouverné par la SDN qui devait déléguer les compétences d'administration à une commission de cinq membres pour une durée de quinze ans. En outre une union douanière était prévue avec la France, laquelle, en compensation des destructions de mines dans le Nord et le Pas-de-Calais, devenait propriétaire des mines de la Sarre. Au terme des quinze ans, un plébiscite était prévu sur le maintien de ce statut ou le rattachement du territoire soit à la France, soit à l'Allemagne. En Belgique, les autorités annexèrent deux cantons allemands à l'Ouest, Eupen et Malmédy, mais les autres revendications, en particulier l'annexion des territoires hollandais et luxembourgeois, furent rejetées par les alliés. Dans le Nord de l'Allemagne, le Schleswig fut rattaché en mars 1920 au Danemark à l'issue d'un plébiscite.

Les amputations à l'Est ne respectèrent que beaucoup plus imparfaitement le principe des nationalités. La conférence de paix avait décidé de reconstituer la Pologne et l'Allemagne dut abandonner la Posnanie et une partie de la Prusse occidentale. Un corridor était prévu pour permettre à la Pologne d'accéder à la mer et d'être reliée avec ses populations pratiquant la langue polonaise. Mais, dans cette région, la ville de

Dantzig était presque entièrement peuplée d'Allemands. La ville et la région avoisinante furent érigées en ville libre contrôlée par la SDN. Une constitution et un régime politique particulier furent mis sur pied, avec un haut commissaire représentant la SDN. La Haute-Silésie, une région convoitée par l'Allemagne et par la Pologne, fut partagée en octobre 1921 par la SDN qui rattacha le Nord et l'Ouest à l'Allemagne et le Sud à la Pologne.

b) Les garanties

Cette reconfiguration territoriale de part et d'autre de l'Allemagne s'accompagnait de *garanties* et de *réparations*.

Les garanties étaient à la fois militaires et politiques. Un désarmement partiel de l'Allemagne était prévu, avec une limitation de sa marine et de son armée de métier, l'interdiction de certains armements tels que l'artillerie lourde, l'aviation, les tanks, ainsi que la fabrication de matériels de guerre. Par ailleurs, la rive gauche du Rhin devait être démilitarisée ainsi qu'une zone s'étendant sur 50 km sur la rive droite du fleuve. Enfin, une occupation temporaire de la rive gauche du Rhin était organisée dont les frais étaient supportés par les Allemands. Les garanties politiques comportaient des traités de garantie franco-allemand et franco-anglais prévoyant une aide immédiate de chacun de ces deux pays en cas d'agression non provoquée de l'Allemagne contre les frontières franco-allemandes ou franco-belges. Cependant, le traité ne fut pas ratifié du côté américain à la suite du refus du Sénat de ratifier le traité de Versailles à la majorité des deux tiers. En outre, une alliance franco-belge fut conclue en septembre 1920. Elle avait un caractère défensif et visait le cas d'une agression militaire non provoquée.

c) Les réparations

Le traité de Versailles posait le principe de la responsabilité de l'Allemagne pour les dommages causés par la Première Guerre mondiale. Ses modalités étaient extrêmement complexes. L'Allemagne devait verser 20 milliards de marks-or avant le 1^{er} mai 1921, dont les deux cinquièmes à la Belgique. Une commission des réparations était destinée à surveiller la rentrée de ces fonds et devait fixer le montant définitif et complet des dommages avant le mois de mai 1921. L'Allemagne tentant de résister et d'empêcher l'application du traité, des troubles éclatèrent en 1920 dans la Rhur, avec notamment l'entrée de l'armée allemande dans la zone démilitarisée. En réaction, la France occupa Francfort et Darmstadt, qu'elle évacua néanmoins au mois de mai 1920. Cette même année, des désaccords surgirent entre les alliés et les Allemands sur le montant des réparations. Des sanctions furent décidées au mois de mars et de nouvelles villes allemandes furent à nouveau occupées. Sous la contrainte, l'Allemagne accepta alors le montant des réparations qui lui étaient réclamées. La résistance allemande ne cessa pas pour autant, soutenue de manière plus ou moins évidente par la Grande-Bretagne.

Cette période marque en effet le début d'une ambiguïté qui ne fut levée que très tardivement, à la veille du second conflit mondial, entre la France et la Grande-Bretagne. La volonté de la France, durant cette première période, était de faire payer l'Allemagne à tout prix et de récupérer le montant maximum de dommages de guerre et de réparations. Outre un aspect de revanche, cette politique était également destinée à financer les réparations et les remboursements que la France devait à ses alliés de la guerre, tout particulièrement aux États-Unis. De son côté, la Grande-Bretagne voulait éviter de favoriser l'établissement d'une suprématie de la France en Europe, qu'elle redoutait, et elle essayait donc de tenir un jeu égal entre celle-ci et l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle elle chercha à éviter que l'Allemagne ne soit humiliée et écrasée par les prétentions françaises.

2.1.2. Les conséquences

La paix, établie dans de telles conditions, était dès le départ emprunte d'une certaine fragilité.

Le premier élément de cette fragilité est constitué par la solution imparfaite du problème des nationalités et des minorités nationales. Les découpages effectués en Europe centrale et orientale sont en effet quelque peu artificiels, le tracé de frontières épousant exactement les contours des populations selon leurs caractéristiques nationales et linguistiques était un exercice extrêmement difficile à mener, et il résultait de toutes ces opérations beaucoup plus d'insatisfaction que de véritables solutions aux problèmes. On le constate d'ailleurs aujourd'hui, où malgré cinquante ans de totalitarisme, le problème des nationalités ressurgit de nouveau dans cette partie de l'Europe, montrant par là que les clivages nés au lendemain de la Première Guerre mondiale n'ont pas été résolus.

Un autre élément de fragilité dans la reconfiguration politique de l'Europe à cette époque réside dans le problème allemand. L'Allemagne se voit imposer des sanctions économiques et politiques qu'elle n'accepte pas au fond d'elle-même et les coups de force menés pour tenter de lui imposer ces solutions n'ont fait qu'accentuer le ressentiment national à l'égard des pays vainqueurs. Il s'agit là d'un élément non négligeable qui sera exploité dans les conditions que l'on verra ultérieurement par Adolf Hitler et qui favorisera son accession au pouvoir. Par ailleurs, le retrait des États-Unis d'Europe, à la suite du refus du Sénat de ratifier le traité de Versailles et, par voie de conséquence, le pacte de la SDN, devait avoir d'importantes implications. Pour la France, en particulier, c'était une perte de sécurité d'autant que la Grande-Bretagne profita de ce retrait américain pour atténuer ses engagements envers le continent. De même, la SDN verra le jour de manière en quelque sorte amputée puisque l'une des puissances émergentes au sortir du premier conflit mondial faisait défaut.

Prenant conscience de l'effet limité des alliances, la France rechercha, avec le soutien des autres puissances continentales mais aussi dans le cadre de la SDN, les voies et moyens de l'établissement d'un système de sécurité collective.

2.2. L'échec des mécanismes de sécurité collective

2.2.1. Les solutions multilatérales envisagées

Après le règlement des principaux problèmes avec l'Allemagne, notamment les réparations, les deux principales puissances européennes, la Grande-Bretagne et la France, avaient des positions distinctes sur la conduite à tenir. La Grande-Bretagne était partisane d'un désarmement général tandis que la France souhaitait, pour assurer sa sécurité, maintenir une supériorité par rapport à l'Allemagne. Toutefois, le pacte de la SDN, de son côté, faisait une double référence à l'arbitrage obligatoire comme moyen de résoudre les différends et à la création d'une armée internationale.

Un premier projet de traité d'assistance mutuelle entre les pays européens fut élaboré sous l'égide d'une commission de la SDN, mais il aboutit à un échec en 1923. L'Assemblée de la SDN étudia alors, à partir de 1924, un projet de protocole, qui sera appelé plus tard le *protocole de Genève*, destiné à mettre sur pied les voies et moyens d'un règlement pacifique des différends internationaux. Il comportait en particulier la soumission obligatoire des différends soit à la Cour permanente de justice internationale (CPJI), soit à l'arbitrage. En cas de refus d'exécution d'une décision, une

présomption d'agression se trouvait établie qui justifiait la prise de sanctions économiques, financières ou militaires par le conseil de la SDN. Quant aux États signataires, ils prenaient l'engagement de participer à une conférence du désarmement. Plusieurs États, dont la Grande-Bretagne, refusèrent ces solutions craignant d'être entraînés dans des opérations qui ne les auraient concernés qu'indirectement. En outre, les États-Unis craignaient de leur côté que cela ne conduise à des interventions européennes en Amérique latine. Le projet échoua ainsi en mars 1925.

2.2.2. La politique de rapprochement franco-allemand

Devant l'échec de ces solutions multilatérales, le gouvernement français, sous l'impulsion d'Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, esquissa pour la première fois une politique de rapprochement franco-allemand. Un memorandum allemand fut l'objet de discussions et une conférence se réunit à *Locarno* en octobre 1925 avec la participation non seulement de l'Allemagne et de la France, mais aussi de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Belgique. Plusieurs traités furent signés à cette occasion, notamment un traité de garantie mutuelle des frontières franco-allemandes et belgo-allemandes, sous la garantie de l'Angleterre et de l'Italie, ainsi que des conventions d'arbitrage entre l'Allemagne et la France, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. De plus des traités d'alliance franco-polonais et franco-tchécoslovaque furent conclus de manière à consolider les frontières en Europe orientale. L'entrée de l'Allemagne dans la SDN fut soutenue et prononcée en septembre 1926.

Le ministre français des Affaires étrangères poursuivit ses efforts pour établir un système de sécurité collective. Ainsi, il proposa aux États-Unis de signer un engagement de renonciation à la guerre qu'en décembre 1927 le secrétaire d'État Frank Kellogg suggéra de transformer en un pacte multilatéral, ce que la France accepta en mars 1928. *Un pacte de renonciation à la guerre* fut donc signé par quinze nations le 27 août 1928 à Paris. Il condamnait le recours à la guerre dans le règlement des différends et imposait la recherche de solutions par des moyens pacifiques. Cinquante-sept États, dont neuf qui n'étaient pas membres de la SDN, tels que l'URSS et les États-Unis, adhérèrent à ce pacte.

Les pourparlers franco-allemands engagés en septembre 1928 sur l'évacuation de la Rhénanie et le paiement des réparations allemandes aboutirent à la conférence de La Haye, qui décida d'un plan d'évacuation de cette zone, et au plan Young sur les réparations, qui prévoyait un versement de celles-ci en plusieurs annuités (en fait jusqu'en 1988), avec une certaine souplesse d'exécution.

3. LA MONTÉE DES CONFLITS ET LE DÉCLENCHEMENT DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

La période qui commence en 1929, en particulier avec la crise économique consécutive au krach de Wall Street, ne constitue pas une marche inexorable vers la Deuxième Guerre mondiale. Mais l'enchaînement des événements qui apparaissent au cours de cette période a en grande partie contribué à l'émergence des conflits. Cette période peut être divisée en deux parties principales : l'une va de 1929 à 1933, pendant laquelle les prémices de ce qui constituera le deuxième conflit mondial apparaîtront, la seconde s'étend de 1933 à 1940 et peut être considérée comme celle au cours de laquelle le drame qui devait conduire à la guerre se noue véritablement. Néanmoins,

l'analyse des causes de la Deuxième Guerre mondiale doit dépasser la simple explication factuelle et événementielle pour s'interroger sur les raisons profondes qui ont abouti à cette situation.

3.1. La période de 1929 à 1933

Plusieurs affaires vont, au cours de cette période, empêcher que ne se créent les conditions d'une véritable sécurité collective et d'une situation d'apaisement des conflits.

3.1.1. L'échec du projet d'union européenne

L'élément principal est l'échec du projet d'Union européenne qui est formulé en 1929 par le ministre français des Affaires étrangères, Aristide Briand, dans un discours prononcé devant l'assemblée de la SDN. Il avait en effet proposé la création d'une fédération européenne. Vingt-sept États européens chargèrent alors le ministre français de préparer un document qui fut transmis à l'assemblée de la SDN en mai 1930. Cette proposition comportait deux aspects essentiels : d'une part, l'application du régime de sécurité collective issu du pacte de Locarno, d'autre part, une structure fondée sur une conférence européenne, un comité politique permanent et un secrétariat. Cette proposition fit l'objet de plusieurs critiques : l'Allemagne craignait que les frontières orientales ne soient stabilisées, l'Italie était favorable à la coopération intergouvernementale mais opposée à tout processus susceptible de conduire à une unité européenne, la Grande-Bretagne privilégiait les Dominions et n'était favorable qu'à une collaboration entre les États, un peu sur le modèle italien.

En 1931, l'idée d'Aristide Briand fut abandonnée. A la suite de cet échec, trois problèmes surgirent qui devaient contribuer à cristalliser les conflits.

3.1.2. L'accord sur un projet d'union douanière

D'abord, en 1930, l'Allemagne et l'Autriche se mirent d'accord sur un *projet d'union douanière*. Celle-ci n'avait pas d'emblée une nature politique, mais, au XIX^e siècle, le processus devant conduire à l'unité allemande ayant débuté par la formation d'une union douanière, ce projet entre l'Allemagne et l'Autriche revêtait inévitablement une dimension politique. C'est pour cette raison que de vives réactions se manifestèrent contre cette perspective en France, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Italie et en Angleterre. En raison des difficultés économiques qu'elle connaissait à la suite de la crise de 1929, l'Autriche fit valoir qu'elle avait besoin d'une aide économique et financière et elle fit appel, pour ce faire, à la SDN. La France, qui n'était pas encore touchée par les conséquences de la crise économique, fut sollicitée. Elle conditionna son intervention à une renonciation de l'Autriche à son projet d'union douanière. Par ailleurs, la CPJI, qui avait été saisie, estima que l'union douanière projetée entre l'Allemagne et l'Autriche n'était pas compatible avec le protocole de Genève du 4 octobre 1922. Le projet d'union entre l'Allemagne et l'Autriche, qui devait resurgir ultérieurement sur une forme plus ambitieuse, se solda donc par un échec.

3.1.3. La question des réparations allemandes

Un deuxième problème surgit à nouveau à propos de *la question des réparations allemandes*. A la suite de la crise économique et de ses conséquences, le président des États-Unis, Herbert Hoover, proposa un moratoire sur toutes les dettes intergouvernementales, ce qui visait aussi bien les réparations allemandes que les remboursements dus par les alliés des États-Unis. Cependant, en Allemagne, la crise connaissait des développements d'une très grande ampleur et l'idée d'une annulation des réparations fut progressivement envisagée. Cette perspective était naturellement inadmissible pour les autorités françaises non seulement pour des raisons de principe, mais aussi parce que les réparations dues par l'Allemagne étaient supérieures aux obligations que la France avait elle-même contractées auprès des alliés. Les remboursements attendus de l'Allemagne devaient donc financer ceux que la France devait aux alliés. En juillet 1932, une conférence se réunit à Lausanne, au cours de laquelle fut envisagé que l'Allemagne ne devrait payer qu'un solde et qu'ensuite elle serait libérée de toute réparation. En contrepartie, les alliés ne devraient à leur tour payer qu'une partie, et quelquefois rien du tout, aux États-Unis. En pratique, l'Allemagne ne s'acquitta pas de ses obligations concernant le solde des réparations, ce qui entraîna un mécontentement de la part des États-Unis et de leurs alliés.

Une fois de plus, le problème des réparations apparaissait comme un facteur de cristallisation d'un conflit à forte connotation nationaliste entre l'Allemagne d'un côté et les vainqueurs de la Première Guerre mondiale de l'autre.

3.1.4. Le coup de force japonais en Mandchourie

La dernière grande affaire qui devait contribuer à la cristallisation du conflit mondial est celle du *coup de force japonais en Mandchourie*. A la fin des années trente, à la suite d'une possession à bail qui leur avait été consentie, les Japonais étaient présents économiquement et militairement en Mandchourie du Sud. Les autorités chinoises cherchaient à reprendre pied dans cette province de leur pays. Mais, en septembre 1931, à la suite d'un incident que les Japonais montèrent en épingle, leur armée se lança dans la conquête de toute la Mandchourie et s'y maintint. Le Conseil de la SDN fut alors saisi par le gouvernement chinois et demanda au Japon de retirer ses troupes. Le Japon accepta cette décision sur le plan des principes mais la conditionna à la conclusion d'un accord avec la Chine pour confirmer les privilèges japonais en Mandchourie. Dans le même temps, d'autres incidents se produisirent à la suite desquels les Japonais, selon le même processus, s'emparèrent d'autres zones territoriales chinoises, en particulier à proximité de la ville de Shanghai. En mai 1932, un armistice conclu entre la Chine et le Japon prévoyait néanmoins l'évacuation de Shanghai. Mais les Japonais maintinrent leur présence en Mandchourie, dont ils occupèrent la deuxième ville en février 1932. Les autorités d'occupation japonaises suscitèrent également un mouvement indépendantiste de la Mandchourie et, en mars 1932, un nouvel État, le Manchukuo, fut constitué dont la régence fut confiée à l'ex-empereur de Chine détrôné en février 1912 par les républicains chinois. Un accord conclu en septembre 1932 avec les autorités de cet État factice confia aux Japonais la défense extérieure et intérieure du pays. En février 1933, l'Assemblée extraordinaire de la SDN réaffirma à l'unanimité de ses membres, sauf le Japon, la souveraineté chinoise sur la Mandchourie et refusa de reconnaître le Manchukuo, décidant que les troupes japonaises devaient s'en retirer. Cependant, la SDN se garda de déclarer le Japon comme étant officiellement l'agresseur, ce qui avait pour conséquence d'empêcher toutes sanctions à son égard. De toutes façons, il se retira de la SDN à la suite de cette décision de l'Assemblée extraordinaire et aucun État membre de la SDN n'envisagea

d'entamer une guerre ou des représailles armées à l'égard du Japon. Encouragé par la faiblesse des démocraties, le Japon poursuivit dans cette voie en envahissant le Jihol, territoire compris entre la Mandchourie et la région de Pékin, en 1933.

La voie ouverte par le Japon allait être empruntée par l'ensemble des régimes autoritaires après 1933, aussi bien en Asie qu'en Europe.

3.2. La période de 1933 à 1940

Cette période est marquée par l'arrivée de Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933 et la transformation de l'Allemagne en une dictature. Trois phases principales la caractérisent.

3.2.1. Première phase : l'échec des projets de sécurité collective

Dans une première phase, un *projet de sécurité collective* échoue à nouveau ce qui conduit à la formation de plusieurs alliances.

a) L'échec du projet de pacte d'entente et de collaboration

En 1933, Benito Mussolini présente un projet de pacte d'entente et de collaboration entre les quatre puissances occidentales, l'Allemagne, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Ce pacte prévoyait la possibilité de réviser le Traité de paix conclu au lendemain de la Première Guerre mondiale et posait le principe de l'égalité des droits des nations en matière d'armement. Le projet de Mussolini devait évidemment recevoir le soutien de l'Allemagne, mais il suscita de vives critiques de la part des États d'Europe centrale et de la Pologne ainsi que de la France. Celle-ci proposa de le modifier en fixant pour objectif à cet accord la collaboration en vue du maintien de la paix tout en supprimant la référence à l'égalité des droits pour l'Allemagne. Ce pacte ne fut pas ratifié en raison des désaccords entre l'Allemagne d'un côté et les trois autres puissances occidentales de l'autre, ce qui eut pour conséquence de rendre impossible une révision des traités par la voie pacifique. Il s'agissait ainsi d'un premier facteur de cristallisation des conflits en Europe.

b) L'échec des plans de désarmement

Toujours dans cette première phase un deuxième facteur fut constitué par l'*échec des plans de désarmement*. Le traité de Versailles prévoyait en effet un désarmement général en Europe et une conférence préparatoire en vue de la réunion d'une conférence du désarmement avait siégé à Genève de 1926 à 1931 avec la participation de vingt-six pays, dont l'Union soviétique et les États-Unis.

En février 1932, cette conférence se réunit à nouveau avec la participation de soixante-deux pays dont l'Allemagne. Les discussions portèrent sur la nature et l'ampleur du désarmement. L'Allemagne avança à cette occasion l'idée qu'elle essaya de promouvoir lors de la tentative de pacte des quatre puissances occidentales, c'est-à-dire l'égalité des droits des nations par un désarmement au niveau de celui qui lui était imposé par le traité de Versailles. Ce faisant, tous les États se seraient trouvés dans une situation égale en matière d'armements. Cela équivalait à faire désarmer tous les pays sauf l'Allemagne. Les négociations sur le désarmement échouèrent en septembre 1933. La conférence se réunit à nouveau, au moment même, cependant, où Hitler annonça le retrait de l'Allemagne de la SDN. Un cadre important de discussion disparaissait ainsi et conduisait les États démocratiques à entrer en négociation directe avec

l'Allemagne. Celle-ci proposa alors des accords bilatéraux de non agression pour une durée de vingt ans mais prévoyant la reconstitution d'une armée allemande de 300 000 hommes ainsi que le rétablissement du service militaire, le tout sans aucun contrôle international. La France refusa cette perspective à plusieurs reprises et malgré une médiation anglaise. En janvier 1934, une première application des idées allemandes vit le jour avec la signature d'un pacte germano-polonais de non-agression, qui fut d'ailleurs interprété comme une remise en cause de l'alliance franco-polonaise.

c) La recherche de nouvelles alliances par la France

L'échec de ces formules devait conduire la France à rechercher de nouvelles alliances à l'Est pour contrebalancer le poids grandissant de l'Allemagne. Ainsi fut conclu en février 1934 le pacte Balkanique, avec la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie. Un rapprochement franco-soviétique s'esquissa également : un pacte de non agression fut signé en novembre 1932 et le gouvernement soviétique apporta son appui à plusieurs des propositions françaises formulées dans le cadre de la conférence sur le désarmement ; en février 1934 un accord commercial fut également conclu entre les deux pays. En septembre de la même année, l'URSS fit son entrée à la SDN. Cependant, l'assassinat du ministre Louis Barthou en octobre 1934 interrompit cette politique d'alliance, que Pierre Laval ne reprit qu'en apparence. Celui-ci conclut en effet en janvier 1935 les accords de Rome qui prévoyaient notamment la cession de plusieurs territoires d'Afrique du Nord à l'Italie. Ils comprenaient sans doute des clauses concernant l'annexion de l'Éthiopie par ce pays mais elles ne furent pas rendues publiques au moment de leur conclusion.

3.2.2. Deuxième phase : les coups de force allemands et italiens

L'échec des accords entre l'Allemagne et les trois autres puissances occidentales conduisit donc à favoriser une cristallisation des conflits qui allait se manifester par la suite par une politique de force, brutale, de la part de l'Allemagne, aussi bien en Europe que dans des conflits périphériques.

a) Le rétablissement de la conscription en Allemagne

La première manifestation de cette politique fut le rétablissement de la conscription en Allemagne. Prenant prétexte de l'échec du désarmement et du réarmement des autres puissances (Grande-Bretagne, France, Russie), Hitler annonça en mars 1934 le rétablissement du service militaire en Allemagne. Cela ne manqua pas de susciter des protestations en France, en Grande-Bretagne et en Italie et eut pour conséquence la conclusion de trois accords en avril et en mai 1934 : accord franco-anglo-italien de Stresa, accord franco-soviétique et accord soviéto-tchécoslovaque. Le premier accord réaffirmait la fidélité de ses signataires au pacte de Locarno ainsi que l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche. Le deuxième accord prévoyait qu'en cas de menace d'un État européen contre l'un ou l'autre des signataires, des consultations seraient engagées et le traité de Locarno mis en vigueur en cas d'agression allemande, c'est-à-dire si l'Allemagne était reconnue comme véritable agresseur par les puissances garantes du traité de Locarno, la Grande-Bretagne et l'Italie. Le troisième accord était de même nature que le deuxième mais comportait également des mesures d'assistance mutuelle au cas où la France apporterait son appui au pays attaqué. Ces accords mettaient donc en place un *réseau d'alliances* entre la Russie, certains pays d'Europe centrale et les puissances d'Europe de l'Ouest.

b) La remilitarisation de la Rhénanie

Hitler poursuivit son action en engageant la *remilitarisation de la Rhénanie*. Il prit prétexte de la ratification de l'accord franco-soviétique en mars 1936 pour dénoncer le traité de Locarno et envoyer les troupes allemandes en Rhénanie. La France eut une réaction ferme dans le ton mais la crainte d'une supériorité de l'armée allemande, ainsi que la position prudente du Premier ministre anglais, Anthony Eden, firent qu'elle ne s'accompagna d'aucune mesure concrète. De plus, le Conseil de la SDN déclara seulement que l'Allemagne avait manqué à ses obligations. La France, la Grande-Bretagne et la Belgique n'allèrent pas au-delà d'une garantie mutuelle de leurs territoires en cas d'agression allemande. La politique du fait accompli d'Hitler fut donc une réussite.

c) La guerre civile espagnole

La guerre civile espagnole offre un autre exemple de faiblesse des démocraties. En juillet 1936, à la suite du succès électoral du Front populaire, une guerre civile fut déclenchée par une partie de l'armée espagnole. Les démocraties commencèrent par soutenir le gouvernement de Front populaire mais se rallièrent ensuite au principe de non intervention tandis que les États totalitaires (URSS, Allemagne et Italie) poursuivirent leur soutien aux parties en présence.

d) L'affaire d'Éthiopie

L'affaire d'Éthiopie fut un autre exemple de la mollesse des démocraties face aux menées des régimes totalitaires. Elle intervint en effet dans un contexte particulier, certains pays démocratiques espérant encore empêcher la formation d'une alliance entre l'Allemagne et l'Italie. Ainsi, la Grande-Bretagne conclut en juin 1935 un accord naval avec l'Allemagne, autorisant cette dernière à disposer d'une flotte d'une certaine importance et reconnaissant le principe du réarmement allemand, ce qui constituait une remise en cause de l'accord de Stresa. De son côté, l'Italie prit prétexte d'un incident à la frontière de l'Erythrée, en décembre 1934, pour engager des opérations militaires en 1935, malgré de fortes pressions britanniques. Les troupes italiennes entrèrent dans Addis-Abebèba en mai 1936. Le Conseil de la SDN considéra qu'il y avait eu violation du Pacte par l'Italie et des sanctions seulement économiques et financières, au demeurant limitées, furent prises sans que cela ait des effets pratiques. Après différentes tentatives de compromis, en 1936, l'Italie décida d'annexer l'Éthiopie. La politique des sanctions fut un échec total, notamment parce que les États-Unis, qui étaient le principal fournisseur de l'Italie, n'étant pas membre de la SDN, ne les appliquèrent pas. Tant et si bien que l'Assemblée de la SDN décida de les lever.

3.2.3. Troisième phase : le conflit mondial en gestation

Cette politique de force des États totalitaires fut donc un véritable succès et contribua à la formation de ce que les États démocratiques croyaient empêcher, une alliance ferme entre Rome et Berlin. Ceci devait conduire directement au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale en 1939.

a) La formation de l'axe Rome-Berlin

La première conséquence fut la formation de l'axe Rome-Berlin. L'Italie engagea en effet une politique de rapprochement avec l'Allemagne d'autant qu'en France le Front populaire venait de remporter les élections. Dans le même temps, l'Allemagne reconnut la conquête de l'Éthiopie et, en octobre 1936, les ministres des Affaires étrangères des

deux pays reconnurent le gouvernement du général Francisco Franco en Espagne. En 1936, à l'occasion d'une visite du ministre italien des Affaires étrangères à Hitler, un protocole constituant un axe Rome-Berlin fut signé. Cet axe se renforça à la même époque par la conclusion d'un *pacte anti-Komintern* entre l'Allemagne et le Japon, auquel l'Italie adhéra en 1937.

b) *L'annexion de l'Autriche*

L'axe entre Tokyo, Rome et Berlin fut ensuite complété par l'inclusion de l'Autriche dans le nouveau système à l'occasion de l'*Anschluss*. Dans le passé, l'Italie avait été l'un des plus fermes opposants à toute tentative d'union, sous quelque forme que ce soit, entre l'Allemagne et l'Autriche, certaines parties du nord de l'Italie étant de langue germanique et risquant de demander leur rattachement au nouvel ensemble constitué. A l'occasion de la signature du pacte anti-Komintern, le ministre allemand des Affaires étrangères eut le sentiment que l'Italie allait alors évoluer sur ce problème et qu'elle n'était pas opposée à considérer l'Autriche comme un État allemand. Les deux autres principales puissances occidentales, la Grande-Bretagne et la France, étaient pour leur part partisans de l'apaisement. Aussi, dans un contexte jugé favorable, les autorités allemandes envoyèrent en janvier 1938 un ultimatum au chancelier autrichien Kurt Edler Schuschnigg pour qu'il nomme un dirigeant autrichien nazi comme ministre de l'Intérieur. Le chancelier accepta de s'exécuter tout en annonçant l'organisation d'un plébiscite sur l'indépendance de l'Autriche. Il dut cependant y renoncer sous la pression des nazis autrichiens et donna sa démission. Le ministre de l'Intérieur nommé sous la pression des allemands fut alors désigné comme chancelier et fit immédiatement appel aux troupes allemandes qui entrèrent en Autriche. Le 13 mars 1938, l'union entre les deux pays était consacrée et ratifiée par un plébiscite. Cela suscita très peu de réactions dans les autres pays, notamment en France qui était occupée à changer de gouvernement.

c) *La réclamation de l'autonomie par les Allemands des Sudètes*

Dans le prolongement de cette affaire, les Allemands des *Sudètes*, en Tchécoslovaquie, se manifestèrent pour réclamer une plus grande autonomie ainsi que la reconnaissance de droits spécifiques. Malgré les accords qui liaient la Tchécoslovaquie à la France ainsi qu'à l'URSS, les autorités anglaises et françaises poussèrent les autorités tchèques à composer avec le parti allemand des Sudètes. Le gouvernement de Prague accepta alors une grande partie de revendications des Allemands des Sudètes, mais ceux-ci poursuivirent leur agitation. Hitler prit prétexte de celle-ci et dénonça violemment le gouvernement tchécoslovaque dans un discours prononcé en septembre 1938, où il évoquait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au cours du même mois, le chef du parti allemand des Sudètes demanda l'annexion de cette région au Reich. Le gouvernement britannique, soucieux de temporiser, fit savoir à Hitler qu'il ne serait pas opposé à une annexion de cette région à l'Allemagne. La France et la Grande-Bretagne firent même savoir au gouvernement tchécoslovaque que s'il résistait il ne serait pas soutenu. Toutefois, lors d'un entretien ultérieur entre Neville Chamberlain et Hitler, ce dernier présenta d'autres exigences qui conduisirent les gouvernements français et britanniques à décider d'appuyer les autorités tchécoslovaques. Une menace de guerre entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie risquait donc de provoquer l'intervention de la France et de la Grande-Bretagne et, de ce fait, le soutien de l'Union soviétique.

Une conférence à quatre fut organisée à *Munich* le 27 septembre 1938, entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie. Elle aboutit à un accord sur une partie des exigences allemandes et à la décision d'évacuation des Sudètes par les

autorités tchécoslovaques. Il en résulta, d'une part, un démembrement de la Tchécoslovaquie au profit non seulement de l'Allemagne mais aussi de la Pologne (annexion de la région de Teschen) et de la Hongrie, d'autre part, la désagrégation interne du pays avec la formation de gouvernements autonomes en Slovaquie et en Ruthénie. En mars 1939, à la suite d'une crise avec les autorités slovaques, celles-ci firent appel aux allemands dont les troupes entrèrent en Bohême et Moravie. La Slovaquie se proclama indépendante et se plaça sous la protection des troupes allemandes qui pénétrèrent en Ruthénie. Enfin, d'autres actions aboutirent à un démembrement partiel de la Lithuanie ainsi qu'à la pénétration économique de l'Allemagne en Roumanie.

d) La cristallisation d'alliances antagonistes

Le coup de force allemand de mars 1939 entraîna une modification de la position anglaise car, pour la première fois, c'était un pays non allemand qui était en cause. Des conversations militaires furent alors engagées avec la France. De son côté, l'Allemagne émit la revendication d'avoir un corridor d'accès à la ville de Dantzig et somma la Pologne de rejoindre le bloc anti-soviétique. La Grande-Bretagne décida de garantir la Pologne et, en avril 1939, la France confirma l'alliance franco-polonaise. De même, la France et la Grande-Bretagne assurèrent la Roumanie et la Grèce de leur garantie et il s'ensuivit un ensemble de déclarations d'alliance entre d'un côté la France et la Grande-Bretagne et de l'autre un certain nombre de pays dont la Turquie.

En mai 1939, pour la première fois, l'Italie et l'Allemagne conclurent un traité offensif avec la signature du *pacte d'Acier*. Il prévoyait le soutien de l'une des parties à l'autre si la première était engagée dans une guerre. Enfin, l'Union soviétique signa le 23 août 1939 un pacte de non agression avec l'Allemagne qui eut pour conséquence de rendre caduque le traité franco-soviétique de 1935. Ce pacte prévoyait, dans un protocole secret, la fixation des zones d'influence russes (en Finlande, Estonie et Lettonie) et allemandes (en Lithuanie), ainsi qu'un partage de la Pologne. A la fin du mois d'août, la Grande-Bretagne signa avec la Pologne un traité qui stipulait son intervention automatique en cas d'agression et le 1^{er} septembre 1939 l'armée allemande pénétra en Pologne ainsi qu'à Dantzig et proclama l'*Anschluss*. Le 3 septembre la Grande-Bretagne et la France entrèrent en guerre et le 18 les troupes soviétiques pénétrèrent en Pologne.

La Deuxième Guerre mondiale venait de commencer.

3.3. Réflexions sur les causes de la Deuxième Guerre mondiale

En dehors des aspects événementiels, il est difficile d'attribuer le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale à une cause spécifique particulière. Néanmoins, l'entre-deux-guerres a connu un enchaînement de situations qui a favorisé, même si elle ne l'explique pas complètement, la survenance du conflit.

Le premier élément qui peut être considéré comme à l'origine du deuxième conflit mondial est la fragilité de l'organisation territoriale de l'Europe à la suite de la Première Guerre mondiale et des traités qui y ont mis fin. Ces traités ont en effet dessiné des États aux frontières incertaines, politiquement faibles et en conflits latents avec leurs voisins. Ensuite, aucun mécanisme de régulation internationale n'a pu être mis sur pied. Les tentatives de système de sécurité collective, notamment le pacte de Locarno, n'ont pas réussi et même la SDN a été un échec. Sans doute l'absence des

États-Unis, du fait de leur politique isolationniste, explique-t-elle en partie cette situation. En particulier, les lois de neutralité qu'ils adoptèrent entre 1935 et 1937, qui se traduisirent par un embargo sur les armes à destination de tous pays belligérants, contribuèrent probablement à laisser les mains libres à l'Allemagne qui avait pour sa part engagé une politique de réarmement et de production d'armements extrêmement importante. Ce repli sur soi ne fut d'ailleurs pas le fait des États-Unis uniquement puisque, à la suite du krach de 1929, cette attitude se répandit dans la plupart des pays européens. En effet, ces États furent conduits à remettre en cause les principes du libre-échange, à pratiquer des dévaluations compétitives et à favoriser, pour ce qui concernait les puissances coloniales, la préférence impériale d'où il s'ensuivit un certain désintérêt pour l'Europe.

Par ailleurs, face à la montée des forces antidémocratiques dans un certain nombre de pays, les États démocratiques firent preuve d'une grande faiblesse. En particulier, la politique de Hitler, cynique et brutale, consista à revenir sans arrêt sur les engagements pris et à violer la parole donnée. Face à cela, les démocraties ne surent pas réagir. Cela s'explique autant par leur faiblesse politique interne que par une certaine incapacité diplomatique. Sur le plan interne, par exemple, la crise permanente que connut un pays comme la France conduisit et contribua à l'amoindrissement de son rôle sur la scène internationale. Mais, du point de vue diplomatique, la tendance au compromis dont la Grande-Bretagne fit preuve avec une grande constance et les hésitations françaises consécutives aux difficultés auxquelles il vient d'être fait allusion contribuèrent non seulement à fragiliser leur système d'alliance, notamment avec l'Union soviétique qui n'accordait pas un crédit très grand au traité conclu avec la France, mais confortèrent également les puissances de l'Axe dans leur volonté de domination.

A l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, la configuration de la planète allait être complètement remise en cause.

Deuxième section

Les relations internationales après la Deuxième Guerre mondiale (1945-1993)

La Deuxième Guerre mondiale eut dans les relations internationales une triple conséquence. D'abord elle entraîna une réorganisation du système des relations internationales autour de nouveaux pôles de puissance. D'une part, elle mit fin à la suprématie européenne, l'Europe étant devenue un continent divisé et dévasté, d'autre part, elle consacra la suprématie de deux nouvelles super-puissances, les États-Unis et l'URSS. La Deuxième Guerre mondiale fit également entrer le monde dans l'ère atomique : c'est grâce à l'emploi de cette arme que les États-Unis sont venus à bout du Japon et, quelques années plus tard, l'URSS en acquerra également la maîtrise. Enfin, le système mondial allait être très rapidement dominé par les divergences entre l'Est et l'Ouest. La charte de l'Atlantique, arrêtée en 1941 par la Grande-Bretagne et les États-Unis, fixa les principes généraux de l'organisation du système mondial, qui seront consacrés en avril 1945 par la conférence de San Francisco qui adoptera la charte des Nations unies. Très rapidement, dans ce cadre régulateur global, de nouveaux facteurs de conflit allaient apparaître entre les deux principales puissances mondiales. Il s'ensuivit une période qui peut être qualifiée successivement de Guerre froide, détente et guerre fraîche, jusqu'à l'année 1989 où l'un des deux protagonistes de cet affrontement allait disparaître.